

CONDITIONS-CADRES

1. STRUCTURE ET PORTÉE DE L'ACCORD

- 1.1 Le présent Accord crée un cadre contractuel entre le Titulaire du compte et Thomas en vertu duquel :
- (a) le Titulaire du compte souscrit aux Conditions, en vertu desquelles il peut passer des Commandes afin d'acheter des Solutions et des services connexes et/ou des Livrables ; et
 - (b) Thomas accepte les conditions selon lesquelles il fournira ces Solutions et services connexes et/ou Livrables.
- 1.2 Chaque Solution spécifiée comme devant être fournie dans le cadre d'une Commande applicable sera fournie conformément aux conditions spécifiques à la Solution applicables, énoncées dans les Modules de service, chaque Module de service applicable faisant partie de la Commande concernée, que ce soit en dirigeant le Titulaire du compte vers des copies électroniques du Module de service applicable ou autrement.
- 1.3 En cas de conflit ou d'ambiguïté, l'ordre de priorité de l'Accord sera le suivant :
- (a) la Commande applicable ;
 - (b) le Module de service applicable ;
 - (c) le contenu des présentes Conditions ;
 - (d) les appendices aux présentes Conditions ;
 - (e) la Documentation ; et
 - (f) tout autre document auquel il est expressément fait référence dans les présentes Conditions.
- 1.4 En vertu de l'Accord, le Titulaire du compte et Thomas peuvent passer une ou plusieurs Commandes pour la fourniture de Solutions et de Livrables connexes.
- 1.5 Sous réserve de la clause 1.6, pendant la Durée de validité, le Titulaire du compte peut commander la fourniture de Solutions auprès de Thomas par toute méthode valide (une « **Commande** »).
- 1.6 Une Commande sera, dès son exécution, incorporée à l'Accord et soumise à celui-ci en ce qui concerne la Solution et les Livrables connexes qui y sont énoncés et intégrera les conditions pertinentes du Module de Service. Une fois qu'une Commande est convenue par les parties, elle doit, pour être valide et effective, être confirmée par écrit et signée par chacune des parties ou autrement acceptée par les parties, à moins que Thomas ne renonce à cette exigence en fournissant au Titulaire du compte une confirmation de commande écrite ou en émettant une facture relative à la commande applicable.

2. FOURNITURE DES SOLUTIONS

- 2.1 Thomas fournira, et le Titulaire du compte recevra et pourra utiliser, les Solutions et les Livrables connexes conformément à l'Accord pendant la Durée de validité ou la Durée de validité de la commande (selon le cas), où :
- (a) chaque Solution et/ou Livrable spécifié comme devant être fourni dans le cadre d'une Commande applicable doit être fourni conformément au Module de service concerné applicable à ladite Commande et essentiellement conformément à la Documentation ; et
 - (b) Thomas fournira, livrera ou mettra à disposition de toute autre manière cette Solution et/ou ce(s) Livrable(s) avec une compétence et un soin raisonnables, dans les délais et conformément aux autres dispositions du présent Accord.

3. UTILISATION DES SOLUTIONS

3.1 « Obligations du titulaire du compte »

- (a) Le Titulaire du compte doit :
 - (i) fournir à Thomas toute coopération nécessaire en relation avec les présentes Conditions et toute Commande ; ainsi que tous les accès nécessaires à ces informations pouvant être requis par Thomas afin de fournir les Solutions, y compris, mais sans s'y limiter, les Données du titulaire du compte, les informations d'accès sécurisé et les services de configuration ;
 - (ii) s'acquitter de toutes les Obligations du titulaire du compte en temps utile et de manière efficace ;
 - (iii) s'assurer que le réseau et les systèmes du Titulaire du compte sont conformes aux spécifications et restrictions d'utilisation pertinentes fournies de temps à autre par Thomas et sont conformes à toutes les procédures et exigences techniques, de sécurité et de sécurité de l'information en ce qui concerne les Solutions et/ou les Livrables ; et
 - (iv) en ce qui concerne les Réponses d'évaluation en particulier :
 - (A) ne pas utiliser ces Réponses d'évaluation de manière isolée afin de guider ou d'orienter une décision ; et

(B) toujours utiliser ces Réponses d'évaluation conformément aux bonnes pratiques du secteur.

- (b) Le Titulaire du compte doit disposer d'un Environnement de titulaire de compte approprié pour recevoir et/ou permettre l'utilisation des Solutions et/ou des Livrables, et obtenir les licences logicielles tierces pertinentes. Thomas ne peut être tenu responsable de toute incompatibilité, défaillance, utilisation ou mauvaise utilisation par le Titulaire du compte de l'Environnement du titulaire du compte.

3.2 Restrictions d'utilisation

- (a) Le Titulaire du compte ne doit pas :
 - (i) enfreindre les Droits de propriété intellectuelle qui appartiennent à Thomas ou qui lui sont concédés sous licence ;
 - (ii) créer, charger, télécharger, accéder, stocker, dans la Solution et/ou le Livrable, tout Code malveillant, programme, virus, logiciel malveillant ou autre type de logiciel ou matériel malveillant, ou des liens vers de tels logiciels, qui sont illégaux, des informations privilégiées ou confidentielles, des publicités ou des sollicitations pour tout produit ou service, ou qui pourraient perturber ou nuire au bon fonctionnement de la Solution et/ou du Livrable ou inciter une autre personne à le faire ; ou
 - (iii) copier, rétroconcevoir, décompiler, désassembler ou modifier une Solution et/ou un Livrable ou toute partie, fonctionnalité, fonction ou interface utilisateur de ceux-ci, ou réduire de toute autre manière à une forme perceptible par l'homme tout ou partie d'une Solution et/ou d'un Livrable (sauf dans la mesure permise par les Réglementations applicables), ou utiliser ou tenter d'utiliser tout programme automatisé pour accéder à toute Solution et/ou tout Livrable, ou pour rechercher, afficher ou obtenir des liens vers toute partie d'une Solution et/ou d'un Livrable.
- (b) Le Titulaire du compte accepte d'indemniser et de dégager Thomas de toute responsabilité résultant de la violation par le Titulaire du compte de la clause 3.2(a).
- (c) Le Titulaire du compte ne doit pas :
 - (i) retenir sciemment des informations susceptibles d'affecter la capacité de Thomas à fournir des Solutions et/ou des Livrables au Titulaire du compte ou à d'autres personnes (y compris d'autres Utilisateurs de la plateforme), ou la sécurité ou l'intégrité de l'une des Solutions et/ou de l'un des Livrables ;
 - (ii) utiliser une Solution et/ou un Livrable pour usurper l'identité d'une personne, ou pour représenter faussement le Titulaire du compte ou tout autre Utilisateur de la plateforme ;
 - (iii) se livrer à l'envoi de messages non sollicités à un ou plusieurs utilisateurs ou via Internet en utilisant une Solution et/ou un Livrable ;
 - (iv) utiliser les Solutions et/ou les Livrables d'une manière qui, de l'avis raisonnable de Thomas, n'est pas dans le cadre de l'utilisation prévue de cette Solution et/ou ce Livrable ;
 - (v) utiliser de manière abusive ou excessive une Solution et/ou un Livrable, c'est-à-dire une utilisation dépassant de manière significative les limites indiquées dans l'offre et, en tout état de cause, des habitudes d'utilisation supérieures à la moyenne et affectant de manière négative la vitesse, la réactivité, la stabilité, la disponibilité ou la fonctionnalité d'une Solution et/ou d'un Livrable pour d'autres utilisateurs ;
 - (vi) mettre une Solution et/ou un Livrable à disposition ou utiliser une Solution et/ou un Livrable au profit d'une personne autre que le Titulaire du compte, sauf indication expresse contraire dans une Commande ou la Documentation ;
 - (vii) (sauf accord écrit contraire de Thomas ou sauf si Thomas renonce à cette exigence) prêter, vendre, revendre, accorder une licence, accorder une sous-licence, distribuer, rendre disponible, louer ou céder toute Solution et/ou tout Livrable, ou inclure toute Solution et/ou tout Livrable dans une offre de service bureau ou d'externalisation ;
 - (viii) accéder à toute Solution et/ou tout Livrable afin de créer une solution ou un service concurrentiel ou de procéder à une évaluation comparative avec une solution ou un service non Thomas ;
 - (ix) supprimer les noms, marques déposées, avis de droits d'auteur ou autres avis de propriété de Thomas ou de tiers ; ou

- (x) utiliser une Solution, des Livrables et/ou la Documentation dans les propres produits ou services du Titulaire du compte, exploiter commercialement ou mettre à disposition une Solution et/ou un Livrable à un tiers de quelque manière que ce soit (sauf si Thomas renonce à cette exigence), ou créer des données ou des produits dérivés en les utilisant.

4. UTILISATEURS DE LA PLATEFORME

En ce qui concerne chaque Licence de plateforme accordée conformément au Module de service 1 (Conditions de licence de la plateforme), le Titulaire du compte désignera les utilisateurs de la Plateforme de Thomas qui seront les seuls utilisateurs autorisés à accéder à la Plateforme de Thomas et à recevoir des Solutions, des Livrables et/ou de la Documentation conformément à l'Identité spécifiée par l'Utilisateur de la plateforme, et où tout Utilisateur de la plateforme désigné ne peut accéder à la Plateforme de Thomas, aux Solutions, aux Livrables et aux services connexes que dans le strict respect des conditions du présent Accord et des instructions du Titulaire du compte.

5. OCTROI DE LA LICENCE

5.1 Licences

- (a) Sous réserve de la clause 5.1(b), Thomas accorde au Titulaire du compte :
- (i) une licence non exclusive, non transférable, limitée dans le temps et révoquée pour utiliser les Solutions, les Livrables et/ou les Données d'évaluation pendant la Durée de validité et/ou la Durée de validité de la commande (selon le cas) uniquement aux Fins autorisées pertinentes ; et
 - (ii) uniquement dans la mesure requise par le Titulaire du compte pour utiliser les Livrables et/ou les Données d'évaluation, et pour recevoir les Solutions, une licence à durée limitée, non exclusive, non cessible, libre de redevances et révoquée pour utiliser les DPI existants de Thomas si nécessaire à cette fin limitée.
- (b) La licence accordée en vertu de la clause 5.1(a) ci-dessus s'appliquera sauf dans la mesure où une ou plusieurs licences supplémentaires sont requises et accordées conformément à l'un des Modules de service.
- (c) Le Titulaire du compte accorde à Thomas et aux entreprises liées :
- (i) une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable, libre de redevance, entièrement payée et valable dans le monde entier (y compris le droit d'accorder des sous-licences à plusieurs niveaux) pour utiliser, reproduire, traiter, adapter, exécuter publiquement, afficher publiquement, modifier, préparer des œuvres dérivées, publier, transmettre, héberger et distribuer :
 - (A) le contenu de toute Évaluation chargée par le Titulaire du compte en rapport avec toute Solution et/ou tout Livrable(s) ; et
 - (B) toutes les données du Titulaire du compte et toute application et tout code de programme non Thomas créés par ou pour le Titulaire du compte en ce qui concerne toute Solution et/ou tout Livrable, dans la mesure raisonnablement nécessaire pour que Thomas fournisse la Solution et/ou les Livrables applicables conformément à l'Accord, sous quelque forme, moyen ou méthode de distribution actuellement connus ou par la suite existants, connus ou développés que ce soit. Cette licence s'applique à tout tiers utilisé par Thomas pour fournir une Solution et/ou des Livrables conformément à l'Accord ; et
 - (ii) une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable et libre de redevance pour utiliser et incorporer dans les services et solutions de Thomas (y compris les Solutions et tous les Livrables connexes) toute suggestion, demande d'amélioration, recommandation, correction ou autre commentaire fourni par le Titulaire du compte concernant le fonctionnement ou d'autres attributs des services et solutions de Thomas.

5.2 Marketing

L'une ou l'autre des parties ne doit pas entreprendre d'activités de marketing envisageant l'utilisation du nom, des marques de service, des marques déposées ou des logos de l'autre partie, sans le consentement écrit préalable de cette dernière dans chaque cas.

6. IDENTITÉS

- 6.1 Les Titulaires de compte peuvent avoir accès à une ou plusieurs Identités lorsqu'ils utilisent les Solutions Thomas et chaque Identité peut présenter au Titulaire du compte des options et des fonctionnalités différentes.

- 6.2 Les Titulaires de compte doivent savoir quelle Identité ils utilisent lorsqu'ils interagissent avec les Solutions Thomas, et restent responsables de tous les actes effectués sous chaque Identité à laquelle ils ont accès. Lorsqu'une Identité permet à un Titulaire de compte (« Titulaire de compte agissant ») d'effectuer des actions au nom d'un autre Titulaire de compte (« Titulaire de compte représenté ») (par exemple un Titulaire de compte qui travaille dans l'équipe RH d'une entreprise, et qui, par conséquent, a accès à une Identité représentant l'entité corporative distincte du Titulaire de compte qui est son employeur, où l'employé serait le Titulaire de compte agissant et l'employeur le Titulaire de compte représenté à ces fins), ces actions sont considérées comme effectuées à la fois par le Titulaire de compte agissant en sa capacité personnelle et par le Titulaire de compte représenté. Les deux Titulaires de compte sont conjointement et solidairement responsables de toutes les conséquences des actions effectuées par le Titulaire de compte agissant via cette Identité.

- 6.3 Si un Titulaire de compte estime avoir accès à une Identité à laquelle il ne doit pas avoir accès, il doit :

- (a) cesser immédiatement et complètement toute utilisation de cette Identité ; et
- (b) notifier immédiatement à Thomas ce problème, en fournissant tous les détails et l'assistance raisonnable que Thomas peut exiger pour diagnostiquer et résoudre les problèmes liés à cet accès incorrect à l'Identité.

7. FRAIS ET PAIEMENT

- 7.1 Le Titulaire du compte pour le compte duquel la Solution et/ou les Évaluations concernées ont été Commandées paiera tous les Frais conformément aux dispositions de la présente clause 7 et comme spécifié dans la Commande.
- 7.2 Les Frais sont basés sur les Solutions achetées et peuvent également être facturés en fonction de l'utilisation ou d'autres indicateurs ou paramètres définis dans le Module de service et/ou la Commande concernée. Sauf disposition contraire expresse dans un Module de service et/ou une Commande, les obligations de paiement ne peuvent être annulées et les Frais payés ne sont pas remboursables. Sauf indication contraire expresse dans un Module de service et/ou une Commande ou accord écrit préalable avec Thomas, les quantités ou niveaux d'utilisation achetés ne peuvent pas être réduits pendant la Durée de validité ou la Durée de validité de la commande concernée.
- 7.3 Le Titulaire du compte convient qu'il s'acquittera de son obligation de payer les Frais à la date à laquelle le paiement est dû et que Thomas a l'autorisation de conserver les informations et le mode de paiement du Titulaire du compte soumis par le Titulaire du compte et sa banque émettrice. Thomas est autorisé à facturer les Frais, en utilisant le mode de paiement établi et les informations fournies par le Titulaire du compte qui sont stockées dans le compte du Titulaire du compte à la date du paiement applicable.
- 7.4 Sauf indication contraire dans un Module de service ou une Commande, les Frais facturés sont dus nets trente (30) jours calendrier à compter de la date de facturation. Le Titulaire du compte est tenu de fournir des informations de facturation et de contact complètes et exactes à Thomas et d'informer Thomas de toute modification apportée à ces informations.
- 7.5 Si Thomas ne reçoit pas le montant facturé avant la date d'échéance, Thomas peut alors, sans limiter ses droits ou recours, accumuler un intérêt tardif au taux de quatre pour cent (4 %) supérieur au taux de base de la Banque d'Angleterre du solde dû par an, ou au taux maximum autorisé par la loi, le montant le plus bas étant retenu ; et/ou Thomas peut annuler ou suspendre l'Accord ou toute autre Commande existante (y compris les renouvellements ou livraisons futurs) effectué par le Titulaire du compte en tout ou en partie.
- 7.6 Les frais de Thomas n'incluent pas les taxes ou cotisations similaires de quelque nature que ce soit imposées par les autorités gouvernementales (« Taxes »). Le Titulaire du compte est responsable du paiement de toutes les Taxes associées à ses achats et à leur utilisation en vertu des présentes.
- 7.7 Les Frais augmenteront automatiquement chaque année (à une date déterminée par Thomas) de la plus grande des deux valeurs suivantes : cinq (5) pourcent ou toute augmentation de l'indice des prix de détail en France au cours de la période de douze (12) mois précédant cette augmentation. Les frais sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.
8. PROTECTION DES DONNÉES
- 8.1 Le Titulaire du compte doit apporter sa coopération à Thomas en ce qui concerne le respect de la présente clause 8 et doit, à la demande de Thomas, fournir à Thomas une preuve du respect de ses obligations en vertu de l'Accord.
- 8.2 Le Titulaire du compte doit s'assurer qu'il spécifie clairement les transferts probables de Données à caractère personnel qu'il pourrait effectuer à Thomas dans le cadre du présent Accord dans toutes les

- communications pertinentes avec les personnes concernées, ainsi que dans ses politiques de confidentialité et ses avis de traitement loyal.
- 8.3 Chaque partie se conformera à ses obligations respectives en vertu de la Législation sur la protection des données dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent Accord. La présente Clause 8 s'ajoute aux obligations ou aux droits d'une partie en vertu de la Législation sur la protection des données, sans les alléger, les supprimer ou les remplacer.
- 8.4 Les parties reconnaissent qu'aux fins de la Législation sur la protection des données, chacune agira en tant que responsable du traitement distinct et indépendant (tel que défini par la Législation sur la protection des données) en ce qui concerne les données à caractère personnel qu'elles traitent dans l'exercice de leurs droits et l'exécution de leurs obligations en vertu du présent Accord.
- 8.5 Dans le cas d'un Transfert pertinent (et pour éviter toute ambiguïté, uniquement dans le cas d'un Transfert pertinent), les obligations énoncées dans la présente clause 8.5 s'appliquent.
- (a) Les dispositions des clauses contractuelles types (CCT) sont considérées comme incorporées aux conditions du présent Accord et s'appliquent aux exportations de Données à caractère personnel exportées vers un Importateur de données, sous réserve des modifications suivantes (ces modifications étant nécessaires uniquement pour donner plein effet aux CCT et non pour les modifier comme l'interdit le considérant (3) des CCT) :
- (i) aux fins de chaque Transfert pertinent, les parties considèrent que la clause 2(h) des CCT a été sélectionnée comme chiffre romain « iii » et paraphée par l'Importateur de données concerné ;
- (ii) l'Annexe B (Description du transfert) sera telle qu'indiquée dans le Calendrier du présent Accord ; et
- (iii) aucune des clauses facultatives ne s'appliquera.
- (b) Dans la mesure où la Législation sur la protection des données en vigueur dans une juridiction donnée exige des conditions contractuelles supplémentaires pour garantir un niveau adéquat de protection en ce qui concerne un Transfert pertinent, les parties acceptent de faire tous les efforts possibles pour remplir et appliquer le document pertinent nécessaire pour se conformer aux CCT et à toute Législation sur la protection des données rapidement et, en tout état de cause, dans les 14 jours.
- (c) Dans le cas d'un Transfert ultérieur, l'Importateur de données doit veiller à ce que l'entité recevant les Données à caractère personnel lors du Transfert ultérieur respecte les mêmes obligations que celles imposées à l'Importateur de données en vertu du Transfert pertinent initial.
- 9. ENVIRONNEMENT DU TITULAIRE DU COMPTE ET EXIGENCES DE SÉCURITÉ**
- 9.1 Le Titulaire du compte informera immédiatement Thomas s'il a des raisons de croire que la sécurité ou la confidentialité des Détails de sécurité d'une Solution ou d'un Livrable a été ou pourrait être compromise.
- 9.2 Afin d'assurer l'intégrité des Solutions et des Livrables, Thomas se réserve le droit, à sa seule discrétion, et sans responsabilité, de faire tout ce qu'elle estime raisonnablement nécessaire pour protéger ses systèmes, sans aucune autre responsabilité envers le Titulaire du compte ou en fournissant un remboursement de tous les Frais payés conformément à l'Accord, si le Titulaire du compte s'avère être en violation de l'Accord.
- 10. PROPRIÉTÉ DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**
- 10.1 Tous les DPI existants continueront à appartenir à la partie concernée qui en est propriétaire.
- 10.2 Le Titulaire du compte reconnaît que les Solutions/Livrables et la Documentation sont détenues par et restent la propriété exclusive de Thomas ou des concédants de licence de Thomas ou des fournisseurs tiers. Aucun droit sur les Solutions et/ou la Documentation n'est accordé ou transmis par Thomas autre que la licence limitée pour les utiliser tel qu'énoncé dans l'Accord, et rien dans l'Accord ne sera considéré comme accordant à une partie une licence, une sous-licence, une prétention sur les droits d'auteur, un droit de propriété ou autre revendication ou intérêt en ce qui concerne les Droits de propriété intellectuelle de l'autre partie.
- 10.3 Tous les Droits de propriété intellectuelle dans :
- (a) les Livrables (y compris le contenu des Réponses d'évaluation reçues en réponse à toute Invitation d'évaluation) ;
- (b) les données anonymes recueillies par Thomas auprès du Titulaire du compte, y compris les données et les données agrégées que Thomas tire des Invitations d'évaluation et des Réponses d'évaluation reçues en réponse aux Invitations d'évaluation (« Données d'évaluation »), appartiennent, sont et restent acquises à Thomas sans condition et dès leur création. Le Titulaire du compte n'a aucun droit sur les Livrables ou le contenu des Réponses d'évaluation, sauf conformément à la licence accordée au Titulaire du compte dans la clause 5.1(a). En conséquence, le Titulaire du compte cède à Thomas, avec une garantie de titre exhaustive pour tous les buts, applications et domaines d'utilisation (y compris par voie de cession de Droits de propriété intellectuelle futurs), tous les Droits de propriété intellectuelle sur les Livrables et les Données d'évaluation, y compris le droit d'intenter une action pour tous les dommages et autres recours passés, présents et futurs en ce qui concerne toute violation. Le Titulaire du compte doit exécuter, et faire en sorte que ses sous-traitants exécutent, les documents et faire les efforts que Thomas peut considérer comme raisonnablement nécessaires pour donner effet à cette clause 10.3.
- 10.4 Sous réserve de la clause 10.3, le Titulaire du compte reste propriétaire de tous ses Droits de propriété intellectuelle sur son Contenu. Thomas ne revendique aucune propriété sur le Contenu du Titulaire du compte. Thomas ne stockera, copiera, utilisera ou accédera au Contenu que dans la mesure nécessaire à l'exécution de ses obligations au titre des présentes Conditions et de la Commande concernée et ne le divulguera à aucun tiers sans l'accord écrit préalable du Titulaire du compte.
- 10.5 Aucune des parties ne sera empêchée ou limitée dans le développement et l'utilisation de techniques, d'idées, de concepts, d'informations ou de savoir-faire relatifs à des méthodes ou des processus d'application générale qui ne peuvent provenir que des souvenirs spontanés du personnel de l'une ou l'autre partie, à condition que ce faisant, il n'y ait pas de violation des Droits de propriété intellectuelle de l'autre partie.
- 10.6 Le Titulaire du compte renonce et veillera à ce que ses employés, contractants, consultants, sous-traitants et l'ensemble de son personnel renoncent à tous les droits moraux qu'ils pourraient avoir sur les Livrables.
- 11. SOUS-TRAITANCE**
- 11.1 Thomas peut sous-traiter ou externaliser l'exécution de l'une de ses obligations en vertu de l'Accord sans le consentement écrit préalable du Titulaire du compte, à condition que cela ne libère pas Thomas de ses obligations en vertu de l'Accord. Le Titulaire du compte ne peut pas sous-traiter ou externaliser l'exécution de l'une de ses obligations en vertu de l'Accord.
- 12. CONFIDENTIALITÉ**
- 12.1 Chaque partie recevant des Informations confidentielles (« Partie réceptrice ») de l'autre partie (« Partie divulgateuse ») doit préserver la confidentialité et la sécurité de ces informations et se conformer à la présente clause 12. La Partie réceptrice ne doit pas divulguer les Informations confidentielles de la Partie divulgateuse, sauf avec le consentement écrit préalable de la Partie divulgateuse ou conformément à la présente clause 12.
- 12.2 Les obligations de confidentialité énoncées dans la présente clause 12 ne s'appliquent pas lorsque la Partie réceptrice peut démontrer que les Informations confidentielles ne peuvent plus raisonnablement être considérées comme étant « confidentielles » par un événement ou une action autres qu'une violation du présent Accord.
- 12.3 À l'expiration de la Durée de validité et/ou de la Durée de validité d'une commande (selon le cas), ou de la résiliation anticipée de l'Accord et/ou de l'annulation d'une Commande (selon le cas), chaque partie renverra ou détruira rapidement les Informations confidentielles pertinentes de l'autre partie et les copies, extraits et dérivés de celles-ci, sauf indication contraire dans l'Accord. Lorsqu'un Titulaire de compte cesse d'avoir accès à une Identité donnée (par exemple, si un Titulaire de compte a accès à une Identité en tant qu'employé d'une société, mais qu'il quitte ensuite ce poste et perd donc cette Identité), le Titulaire de compte renverra ou détruira rapidement toutes les Informations confidentielles relatives à l'Identité en question.
- 12.4 La Partie réceptrice peut divulguer les Informations confidentielles de la Partie divulgateuse dans la mesure où la loi l'y oblige, à condition que la Partie réceptrice donne à la Partie divulgateuse un préavis de la divulgation forcée (dans la mesure où la loi le permet) et une assistance raisonnable, aux frais de la Partie divulgateuse, si cette dernière souhaite contester la divulgation.
- 12.5 Chaque partie reconnaît que sa violation de cette clause 12 peut causer un préjudice irréparable à l'autre partie pour lequel des dommages et intérêts peuvent ne pas être un remède adéquat. En conséquence, une partie aura le droit de chercher tout recours légal ou équitable dans le cas d'une telle violation par l'autre partie. Les obligations énoncées dans le présent article 12 s'appliquent pendant la durée du contrat et après la résiliation ou l'expiration du présent contrat pendant une période de trois (3) ans.
- 13. DÉCLARATIONS ET CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ**
- 13.1 Déclarations

- Chaque partie déclare qu'elle a valablement conclu l'Accord et qu'elle a le pouvoir juridique de le faire.
- 13.2 **Clauses de non-responsabilité**
- (a) Les Solutions et les Livrables sont fournis « tels quels » et l'absence d'interruptions et d'erreurs n'est pas garantie.
 - (b) Par ailleurs, le Titulaire du Compte déclare avoir préalablement pris connaissance des services fournis par Thomas et évaluer leur opportunité pour ses besoins. Thomas n'est donc pas responsable de l'inadéquation éventuelle entre ses services et les besoins ou bénéfices qu'en attendrait le Titulaire du compte.
14. **INDEMNISATION**
- 14.1 Le Titulaire du compte indemniser et veillera à indemniser Thomas, ses dirigeants, ses préposés et ses mandataires des coûts et dépenses (y compris les coûts juridiques raisonnables et les coûts de tout règlement) découlant de toute réclamation, action, procédure ou demande pouvant être intentée, effectuée ou poursuivie contre Thomas découlant de ou en conséquence de :
- (a) un acte illégal ou négligent ou une omission du Titulaire du compte ; et/ou
 - (b) une violation de tout Droit de propriété intellectuelle d'un tiers.
- 14.2 Thomas indemniser et veillera à indemniser le Titulaire du compte, ses dirigeants, ses préposés et ses mandataires des coûts et dépenses (y compris les coûts juridiques raisonnables et les coûts de tout règlement) découlant de toute réclamation, action, procédure ou demande pouvant être intentée, effectuée ou poursuivie contre le Titulaire du compte découlant de ou en conséquence d'une violation par Thomas des Droits de propriété intellectuelle d'un tiers (« **Revendication de DPI** »).
- 14.3 Si une Revendication de DPI est déposée contre le Titulaire du compte, ce dernier doit :
- (a) informer Thomas par écrit de toute revendication de DPI ;
 - (b) permettre à Thomas d'effectuer toutes les négociations et procédures et lui fournir une assistance raisonnable, dans chaque cas aux frais de Thomas, concernant la Revendication de DPI ; et
 - (c) n'effectuer aucun aveu indésirable en lien avec la Revendication de DPI.
- 14.4 Si, à tout moment, une allégation de violation des Droits de propriété intellectuelle est faite ou s'il est probable qu'une telle violation se produise, Thomas doit, à son gré :
- (a) remplacer ou modifier les Solutions par des substituts non contrefaisants, à condition que ces substituts n'affectent pas négativement les performances ou les fonctionnalités essentielles des Solutions concernées ; ou
 - (b) procurer au Titulaire du compte le droit de continuer à recevoir les Solutions, à condition qu'il n'y ait aucun effet négatif important sur les Solutions (y compris une réduction du champ d'utilisation).
15. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**
- 15.1 Rien dans l'Accord ne saurait exclure ou limiter toute responsabilité pour :
- (a) toute fraude ou fausse déclaration frauduleuse ;
 - (b) le décès ou les dommages corporels causés par la négligence d'une partie, ou par la négligence de ses employés, mandataires ou sous-traitants (selon le cas) ;
 - (c) les pertes résultant de la violation des dispositions des clauses 3.2(a), 12, 14 et 15.6 ; ou
 - (d) toute autre responsabilité qui ne peut pas être restreinte, ou exclue, en vertu de la loi.
- 15.2 Thomas ne sera en aucun cas responsable envers le Titulaire du compte de tous dommages indirects..
- 15.3 Sous réserve de la clause 15.1, Thomas ne sera en aucun cas responsable envers le Titulaire du compte :
- (a) pour toute perte ou tout dommage causé par des erreurs ou des omissions dans tout Contenu fourni à Thomas par le Titulaire du compte ou toute action entreprise par Thomas selon les instructions du Titulaire du compte.
- 15.4 Sous réserve des clauses 15.1, 15.2, 15.3 et 15.5 et sauf en ce qui concerne les réclamations pour les Frais impayés payables en vertu de l'Accord, la responsabilité globale totale de l'une ou l'autre partie découlant de ou liée à l'Accord, que ce soit en raison de l'équité (y compris la restitution), d'un contrat, d'un délit (y compris la négligence), de la violation d'une obligation légale ou autre, ne dépassera en aucun cas un montant équivalent à cent cinquante pour cent (150 %) du montant total payé par le Titulaire du compte en vertu de la Commande applicable qui donne lieu à la responsabilité lors des douze (12) derniers mois au cours desquels la responsabilité est née.
- 15.5 Sous réserve de la clause 15.1, la responsabilité de l'une des parties à l'égard de l'autre partie découlant de ou liée à une violation de la clause 8 sera limitée à un montant équivalent à cinq cents pour cent (500 %) de tous les montants payés ou payables en vertu de l'Accord lors des douze (12) derniers mois au cours desquels la responsabilité est née.
- 15.6 Lorsqu'un Titulaire de compte, en vertu d'une Identité à laquelle il a accès, est habilité à être un Titulaire de compte agissant pour le compte d'un Titulaire de compte représenté (les termes « Titulaire de compte agissant » et « Titulaire de Compte représenté » sont définis dans la clause 5), toute circonstance qui, sans cette clause 15.6, donnerait lieu à un droit à la fois pour le Titulaire du compte agissant et le Titulaire du compte représenté de présenter une réclamation à l'encontre de Thomas, alors seul le Titulaire de compte représenté sera en droit de présenter la réclamation en question. Les limitations et exclusions énoncées dans la présente clause 15 s'appliqueront à toute réclamation que le Titulaire de compte représenté pourra présenter. Le Titulaire de compte représenté indemniser et continuera à indemniser Thomas, en totalité et sur demande, des coûts, dépenses ou autres conséquences subis par Thomas en raison de toute réclamation introduite ou tentée par un Titulaire de compte agissant en violation de la présente clause.
- 15.7 Sous réserve de la clause 15.1, Thomas décline toute responsabilité en cas de violation de l'une des conditions de l'Accord qui, de l'avis raisonnable de Thomas, découle de ou est liée à une mauvaise utilisation (ou une utilisation non autorisée, y compris une utilisation non autorisée conformément à la clause 4), une modification, une personnalisation non autorisée, une défaillance ou un retard des Solutions et/ou des Livrables causés par un autre que Thomas ou une personne autorisée par Thomas.
- 15.8 Pour éviter toute ambiguïté, le calcul de chaque plafond de responsabilité aux clauses 15.4 et 15.5 sera basé sur les Frais payés, nets de toute déduction qui a été correctement effectuée.
16. **DURÉE ET RÉSILIATION**
- 16.1 **Durée de validité**
- (a) L'Accord prend effet à la Date d'entrée en vigueur et continuera de s'appliquer, sauf résiliation anticipée, jusqu'à ce que toutes les Solutions prévues par le présent Accord aient été fournies ou aient été résiliées (« **Durée de validité** »).
 - (b) Chaque Commande commencera à la Date de début de la commande applicable et continuera de s'appliquer, sauf résiliation anticipée, pour la Durée de validité de la commande concernée.
- 16.2 **Résiliation**
- (a) **Résiliation mutuelle**
 - (i) Sans préjudice des autres droits ou recours dont chaque partie peut disposer en vertu de l'Accord ou de la loi, l'une ou l'autre des parties peut résilier l'Accord et/ou une ou toutes les Commandes pour motif valable sur préavis écrit de trente (30) jours à l'autre partie en cas de violation substantielle par cette autre partie si la violation n'est pas corrigée à l'expiration de cette période ou si l'autre partie fait l'objet de toute procédure relative à l'insolvabilité, à la mise sous séquestre, à la liquidation ou à la cession au bénéfice des créanciers.
 - (ii) En cas de violation de l'Accord ou de non-paiement par le Titulaire du compte, et dans les circonstances dans lesquelles Thomas est habilité à résilier l'Accord, Thomas peut (à sa discrétion) choisir plutôt toute autre action dans les circonstances données à la place de la résiliation et notamment la suspension des Solutions et Livrables.
 - (b) **Résiliation de Thomas**
 - (i) Sans préjudice des autres droits ou recours dont Thomas peut disposer en vertu ou conformément à l'Accord, Thomas peut résilier l'Accord (en tout ou en partie) et/ou une ou toutes les Commandes à tout moment pendant la Durée de validité avec effet immédiat par notification écrite au Titulaire du compte si des circonstances permettent à Thomas de suspendre les Solutions et/ou les Livrables conformément à la clause 17.
 - (ii) En cas de violation de l'Accord ou de non-paiement par le Titulaire du compte, et dans les circonstances dans lesquelles Thomas est habilité à résilier l'Accord, Thomas peut (à sa discrétion) choisir plutôt toute autre action dans les circonstances données à la place de la résiliation et notamment la suspension des Solutions et Livrables.
- 16.3 **Paiement à la résiliation**
- (a) Si l'Accord et/ou toute(s) Commande(s) sont résiliés par Thomas conformément à la clause 16.2(b), le Titulaire du compte doit payer à Thomas les Frais impayés en vertu de l'Accord.
 - (b) En aucun cas, la résiliation ou l'expiration de l'Accord ou d'une Commande (en tout ou en partie et quelle qu'en soit la cause) ne libère le Titulaire du compte de son obligation de payer les Frais dus à Thomas pour la période antérieure à la date de résiliation.
- 16.4 **Conséquences de la résiliation**
- (a) En cas de résiliation partielle de l'Accord ou de résiliation totale ou partielle d'une Commande, les autres dispositions de l'Accord et/ou de la Commande partiellement résiliée en vigueur à la date de la résiliation resteront en vigueur.
 - (b) Lors de la résiliation de l'Accord en tout ou partie et/ou de toute Commande, en relation avec la Solution étant résiliée :

- (i) le Titulaire du compte doit immédiatement cesser d'utiliser cette Solution et les Livrables connexes et détruire ou livrer (à la demande de Thomas) aussitôt toutes les données appartenant à Thomas en la possession du Titulaire du compte à Thomas, et le Titulaire du compte doit fournir une preuve de cette destruction à la demande de Thomas. L'obligation de livrer ou de détruire toutes les copies des données ne s'appliquera pas aux données que le Titulaire du compte est tenu de conserver en vertu d'une obligation légale ou réglementaire (et uniquement dans la mesure et pendant toute la durée requises par une telle obligation), étant entendu que ces données sont soumises à des obligations de confidentialité dans la clause 12 ; et
- (ii) chaque partie doit rapidement cesser d'utiliser les marques de service, les marques déposées, les noms commerciaux et les logos de l'autre partie et cesser tous les efforts de marketing liés à ses obligations en vertu des présentes.
- (c) La résiliation ou l'expiration de l'Accord et/ou de toute Commande (en tout ou en partie), quelle qu'en soit la cause, ne devra pas porter atteinte aux droits et recours de l'une ou l'autre des parties qui peuvent avoir été accumulés en vertu de celui-ci jusqu'à la date de résiliation ou d'expiration, et n'affectera pas toute disposition de l'Accord qui est expressément ou implicitement destinée à entrer en vigueur ou à rester en vigueur après cette résiliation ou expiration.

17. DROITS DE SUSPENSION DE THOMAS

- 17.1 Thomas peut à tout moment suspendre une Solution, un Livrable, ou une partie de ceux-ci, si Thomas estime raisonnablement que l'utilisation de toute Solution et/ou tout Livrable par un Utilisateur de la plateforme constitue une raison valable de suspension.
- 17.2 Dans tous les cas de suspension conformément à la clause 17.1, Thomas se réserve le droit de déterminer, à sa seule discrétion et sans responsabilité, s'il faut rétablir l'accès ou le fonctionnement de la Solution et/ou des Livrables concernés et/ou désactiver définitivement l'accès ou le fonctionnement de la Solution et/ou des Livrables concernés et résilier le présent Accord et/ou toute Commande en totalité ou en partie immédiatement sur avis écrit au Titulaire du compte.

18. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera responsable d'un retard ou d'un défaut d'exécution de ses obligations en vertu de l'Accord, si ce retard ou ce défaut d'exécution est dû à un Cas de force majeure et son exécution en vertu de l'Accord sera suspendue pendant la période où le Cas de force majeure se poursuit. La Partie affectée disposera d'une prolongation du délai d'exécution qui est raisonnable et en tout cas égale à la période de retard ou d'arrêt causée par le Cas de force majeure, à condition toutefois que, si le retard ou l'arrêt se poursuit pendant plus de quarante-cinq (45) jours (sans interruption), la Partie affectée puisse résilier les présentes Conditions ou le Bon de commande concerné (selon le cas) avec effet immédiat en adressant une notification écrite à l'autre partie, et aucune des parties ne sera responsable de la résiliation envers l'autre.

19. MODIFICATIONS

- 19.1 Thomas peut modifier ces Conditions et/ou l'une de ses Solutions de temps à autre à sa seule discrétion. Ces modifications seront publiées sur le site Web de Thomas et Thomas peut vous avertir des modifications par e-mail ou par l'intermédiaire de la Solution applicable. Dans le cas où Thomas apporterait une modification aux présentes Conditions ou aux Solutions qui est un détriment matériel du Titulaire du compte :
 - (a) Thomas doit fournir au Titulaire du compte un préavis raisonnable par écrit, par e-mail ; et
 - (b) Le Titulaire du compte a le droit de résilier le présent Accord et/ou toute Commande à condition que le Titulaire du compte fournisse un préavis de 14 jours de cette résiliation à Thomas dans les 14 jours qui suivent la réception de la notification de Thomas relative à la modification.

20. AVIS

- 20.1 Tout avis devant être remis dans le cadre de l'Accord doit être envoyé par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie à son adresse indiquée dans l'Accord.
- 20.2 Les avis en vertu de l'Accord peuvent être valablement signifiés par e-mail. Tout avis envoyé par e-mail au Titulaire du compte sera envoyé à l'adresse électronique donnée à Thomas au moment de l'inscription, ou à toute autre adresse électronique qui aurait été notifiée par le Titulaire du compte à une date ultérieure ; et tout avis envoyé par e-mail à Thomas sera envoyé à l'adresse salesinvoicing@thomas.co.uk avec pour objet « Written Notice Relating to the Thomas Master Terms ».

21. GÉNÉRALITÉS

21.1 Droit applicable et juridiction compétente

- (a) L'Accord, ainsi que tout litige ou obligation non contractuelle découlant de ou en relation avec celui-ci, seront régis et interprétés conformément au droit anglais, à l'exception des dispositions ou clauses qui dictent explicitement l'application d'une autre loi à des fins particulières.
- (b) Tout litige ou toute réclamation découlant de ou en relation avec l'Accord ou son objet ou sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux d'Angleterre, et les parties se soumettent par les présentes irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux d'Angleterre à ces fins.

21.2 Intégralité de l'Accord

- (a) L'Accord constitue l'intégralité de l'accord et de l'entente entre les parties en ce qui concerne son objet et remplace tout accord ou entente antérieurs (écrits ou oraux) conclus avant la Date d'entrée en vigueur par les parties, ou en leur nom, et en ce qui concerne son objet.
- (b) Chaque partie confirme qu'elle ne s'est pas appuyée sur et, sous réserve de la clause 21.2(d), qu'elle n'aura aucun recours en ce qui concerne tout accord, garantie, déclaration, assertion, compréhension ou mesure par l'une ou l'autre des parties, sauf si cette garantie, déclaration, assertion, compréhension ou mesure est expressément énoncée dans l'Accord.
- (c) Sous réserve de la clause 21.2(d), aucune des parties ne pourra prétendre aux recours en annulation ou en dommages et intérêts pour fausse déclaration découlant de, ou en relation avec, tout accord, garantie, déclaration, assertion ou mesure, que ce soit ou non énoncé dans l'Accord.
- (d) Rien dans l'Accord ne saurait restreindre ou exclure toute responsabilité (ou recours) en cas de fraude ou de fausse déclaration frauduleuse.

21.3 Cession

- (a) Sous réserve de la clause 21.3(b), aucune des parties ne peut transférer de toute manière l'un de ses droits ou obligations en vertu des présentes, sans le consentement écrit préalable de l'autre partie (qui ne doit pas être refusé sans motif valable).
- (b) Thomas peut transférer de toute manière tout ou partie de ses droits et/ou obligations en vertu de l'Accord à tout moment sur notification écrite au Titulaire du compte.
- (c) Sous réserve de ce qui précède, l'Accord liera les parties, leurs successeurs respectifs et leurs ayants droit autorisés et s'appliquera à leur profit.

21.4 Relation entre les parties

Aucune disposition de l'Accord n'est destinée ou ne doit être interprétée comme créant un partenariat, une coentreprise, une relation entre mandataire et mandaté, ou toute autre relation juridique entre les parties qui imposerait une responsabilité à une partie pour l'acte ou l'omission de l'autre partie. Aucune des parties n'a l'autorité ou le pouvoir de présenter des revendications à ou de lier l'autre de quelque manière que ce soit.

21.5 Tiers bénéficiaires

Sauf indication expresse dans l'Accord, une personne qui n'est pas partie à l'Accord n'a aucun droit en vertu de la Loi relative aux contrats (Droits des tiers) de 1999 pour faire appliquer l'une de ses conditions, mais cela n'affecte pas les droits ou recours qui existent autrement qu'en vertu de cette Loi.

21.6 Renonciation

Tout retard ou manquement d'une partie dans l'exercice, ou toute renonciation par une partie, de ses droits en vertu ou en relation avec l'Accord ne limitera pas ou ne restreindra pas l'exercice futur ou l'applicabilité de ces droits.

21.7 Recours cumulatifs

Les droits et recours en vertu de l'Accord sont cumulatifs et s'ajoutent à et, sauf disposition contraire expresse dans l'Accord, n'excluent pas les droits et recours prévus par la loi (y compris les recours équitables) ou autrement.

21.8 Garantie supplémentaire

Chaque partie doit, à la demande et aux frais de l'autre, accomplir ou faire accomplir toutes les actions supplémentaires, et signer et remettre ou faire en sorte que soient valablement signés et remis tous les documents qui, de l'avis raisonnable de la partie requérante, peuvent être nécessaires pour donner plein effet à l'Accord et pour garantir à la partie requérante le plein bénéfice des droits, recours et avantages qui lui sont conférés par l'Accord.

21.9 Dissociation

Si une disposition (ou une partie d'une disposition) de l'Accord est ou devient illégale, invalide ou inapplicable à quelque égard que ce soit, cela n'affectera pas ou n'aura pas d'impact sur la légalité, la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition de l'Accord et les parties négocieront de bonne foi pour modifier cette disposition (ou partie de disposition), de sorte que, telle que modifiée, elle soit légale, valide et applicable et permette, dans la mesure du possible, de réaliser l'intention commerciale initiale des parties.

21.10 **Variation**

Sauf en ce qui concerne les modifications apportées conformément à la clause 19, l'Accord ne doit pas être modifié ou amendé sans un accord écrit et signé au nom du Titulaire du compte et de Thomas par les représentants dûment autorisés respectifs de chaque partie.

APPENDICE 1 DEFINITIONS ET INTERPRETATIONS

« **Titulaire du compte** » désigne la personne physique qui accepte (que ce soit pour elle-même ou pour le compte d'une société ou d'une autre entité juridique) d'acheter des Solutions à Thomas conformément et en vertu des conditions de l'Accord ;

« **Données du titulaire du compte** » désigne l'ensemble du code, des données, de la documentation, des informations, du texte, des images, des statistiques, des analyses, des diagrammes, des images, des sons et des autres éléments apparaissant sous quelque forme que ce soit (y compris tout Contenu) qui sont entrés sur la Plateforme de Thomas ou fournis de toute autre manière par le Titulaire du compte, tout Utilisateur de la plateforme ou Thomas pour le compte du Titulaire du compte ou de tout Utilisateur de la plateforme, dans le but d'utiliser la Plateforme de Thomas ou toute Licence de la plateforme ou de faciliter l'utilisation de la Plateforme de Thomas ou de toute Licence de la plateforme par le Titulaire du compte ou tout Utilisateur de la plateforme ;

« **Environnement du titulaire du compte** » désigne la combinaison du matériel, des logiciels, des liens de télécommunication, des systèmes et d'autres éléments (ou toute partie constitutive) mis à disposition par le Titulaire du compte, utilisés par le Titulaire du compte (directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire de services) ou tels qu'utilisés ou interfacés par Thomas (y compris les sous-traitants de Thomas) ;

« **Accord** » désigne les présentes Conditions et chaque Commande qui en découle, le tout tel qu'il peut être modifié de temps à autre conformément auxdites conditions ;

« **Réglementations applicables** » désigne toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où les Solutions sont fournies, qui sont en vigueur de temps à autre pendant la Durée de validité ;

« **Évaluation** » désigne une évaluation en ligne constituée d'une ou de plusieurs questions élaborées par ou au nom de Thomas pour être utilisées par le Titulaire du compte conformément au présent Accord ;

« **Invitation d'évaluation** » signifie, dans le cadre de l'offre de Solutions Thomas, la création par Thomas d'une invitation à répondre à une Évaluation pour un Candidat ;

« **Réponse d'évaluation** » désigne chaque réponse complétée ou partiellement complétée à une Évaluation par un Candidat ;

« **DPI existants** » désigne les Droits de propriété intellectuelle qui appartiennent à une partie ou qui sont concédés sous licence avant la Date d'entrée en vigueur et les développements, modifications et/ou améliorations de ces Droits ; et/ou qui sont générés ou acquis après la Date d'entrée en vigueur, mais à l'exclusion des Livrables ;

« **Candidat** » désigne une personne dotée d'une Identité de candidat qui a reçu des Invitations d'évaluation et/ou qui a déjà effectué des Évaluations ;

« **Informations confidentielles** » désigne toute information divulguée par une partie à l'autre avant ou après la Date d'entrée en vigueur, qui est désignée par écrit comme confidentielle ou qui semble raisonnablement être confidentielle et liée à l'activité d'une partie, à toutes les Données du titulaire du compte, aux Détails de sécurité et à toutes les informations dérivées de l'une des informations ci-dessus avec l'existence ou les dispositions de l'Accord, et aux négociations relatives à cet Accord ;

« **Contenu** » désigne le code, les données, les documents, les informations, le texte, les images, les statistiques, les analyses, les diagrammes, les éléments visuels, les sons et autres éléments apparaissant sous quelque forme que ce soit concernant le Titulaire du compte que le Titulaire du compte peut fournir ou mettre à la disposition de Thomas et/ou d'un sous-traitant de Thomas en relation avec une Invitation d'évaluation et/ou toute Solution, mais qui, pour éviter toute ambiguïté, exclut les Livrables ;

« **Exportateur de données** » désigne l'une des Parties au présent Accord qui transfère (par le biais d'un Transfert pertinent) des Données à caractère personnel exportées à un Importateur de données ;

« **Importateur de données** » désigne l'une des Parties au présent Accord qui reçoit (par le biais d'un Transfert pertinent) des Données à caractère personnel exportées de l'Exportateur de données ;

« **Législation sur la protection des données** » désigne la Directive (UE) 2016 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (" Règlement général sur la protection des données " ou " RGPD "), et toute autre législation applicable qui affecte le traitement des données à caractère personnel ;

« **Livrables** » désigne les éléments qui sont produits, livrés et/ou autrement mis à la disposition du Titulaire du compte en tant que résultats des Solutions, qu'ils soient tangibles ou immatériels, et qui comprennent les Évaluations et les Réponses d'évaluation ;

« **Documentation** » désigne une description des Solutions, Livrables, spécifications techniques, manuels d'utilisation, manuels d'exploitation, définitions de processus, politiques et procédures, mise à jour de temps à autre ;

« **Date d'entrée en vigueur** » désigne la première des deux dates suivantes : la date à laquelle le Titulaire du compte coche une case en ligne indiquant qu'il accepte les présentes Conditions ; OU la date à laquelle le Titulaire du compte exécute pour la première fois une Commande pour acheter une Solution dans le cadre de l'Accord ;

« **Données à caractère personnel exportées** » désigne les données à caractère personnel exportées par un Exportateur de données vers un Importateur de données par le biais d'un Transfert pertinent conformément au présent Accord ;

« **Frais** » désigne les montants payés à Thomas conformément aux tarifs, barèmes, frais, méthodes de facturation et conditions de paiement tels que définis dans la clause 7 et chaque Bon de commande applicable ;

« **Événement de force majeure** » désigne un acte, une omission ou une circonstance que l'un des parties à l'Accord considère comme un événement de force majeure et sur lequel cette partie n'aurait raisonnablement pas pu exercer de contrôle, y compris, sans s'y limiter, l'un des événements suivants : cas fortuit, acte de gouvernement, guerre, incendie, inondation, explosion ou agitation civile ;

« **Identité** » désigne un ensemble de rôles fonctionnels qui s'appliquent à un Titulaire de compte particulier lors de l'utilisation des systèmes Thomas, qui peuvent inclure (sans s'y limiter) un ou plusieurs des rôles suivants :

- en tant que Candidat qui a reçu des Invitations d'évaluation ;
- en tant que Candidat qui a déjà effectué des Évaluations et souhaite avoir accès aux rapports produits en fonction de ses Réponses à l'évaluation ;
- en tant qu'utilisateur administratif autorisé à proposer des Invitations d'évaluation aux Candidats et à examiner les rapports qui en résultent sur la base des Réponses d'évaluation de ces Candidats ;
- en tant qu'utilisateur ne pouvant consulter que les Réponses d'évaluation (y compris, par exemple, un employé du Titulaire du compte ayant des responsabilités de gestion) ; ou
- en tant que consultant travaillant avec plusieurs autres Titulaires de compte différents ;

« **Droits de propriété intellectuelle** » désigne :

- les brevets, les modèles d'utilité, les certificats de protection complémentaires, les petits brevets, les droits sur les secrets commerciaux et autres informations confidentielles ou non divulguées (telles que les inventions [brevetables ou non] ou le savoir-faire), les dessins et modèles déposés, les droits découlant du droit d'auteur (y compris les droits « moraux » d'auteur, voisins d'apparentés), les droits concernant les bases de données, les droits sur les dessins et modèles, les droits sur la topographie des semi-conducteurs, les droits relatifs aux œuvres de musique, les marques déposées et les marques de service ;
- toutes les inscriptions ou demandes d'inscription à l'un des éléments visés au paragraphe (a) ; et
- tous les droits de la nature de l'un des éléments visés aux paragraphes (a) ou (b) y compris les continuations, les continuations partielles et les demandes de division, la réputation, la personnalité ou l'image, les noms commerciaux, les noms d'entreprise, les noms de marque, les présentations, les logos, les noms de domaine et les URL, les droits en matière de concurrence déloyale et, sans préjudice de tout ce qui est énoncé ailleurs dans la présente définition, les droits d'intenter une action en justice pour commercialisation trompeuse et tous les droits ayant un effet équivalent ou similaire, ainsi que le droit de demander l'un des droits mentionnés dans la présente définition dans toute juridiction ;

« **Code malveillant** » désigne les codes, fichiers, scripts, agents ou programmes destinés à nuire, y compris, par exemple, les virus, les vers, les bombes à retardement et les chevaux de Troie ;

« **Applications non Thomas** » désigne une fonctionnalité d'application logicielle basée sur le Web, mobile, hors ligne ou autre qui est fournie par le Titulaire du compte ou un tiers et qui interagit avec une Solution, y compris, par exemple, une application qui est développée par ou pour le Titulaire du compte ;

« **Services d'achat à l'unité en ligne** » a la signification définie dans le Module de service 2 (Services en ligne - Achats à l'unité) ;

« **Transfert ultérieur** » désigne le transfert ultérieur des Données à caractère personnel exportées par un Importateur de données à une tierce personne dans les circonstances où, en l'absence des obligations créées par la clause 8.5, le transfert placerait l'Exportateur de données concerné en violation de la Législation sur la protection des données ;

« **Date de début de la commande** » désigne la date de l'acceptation par la deuxième partie des conditions relatives à la Commande applicable conformément à la clause 1.5 ;

« **Bon de commande** » désigne un document de commande écrit ou un formulaire de commande en ligne spécifiant la Solution et les services et Livrables connexes à fournir au Titulaire du compte en vertu de l'Accord et conformément à celui-ci et qui est conclu entre le Titulaire du compte et Thomas, y compris tout avenant et complément y afférent ; Sauf accord contraire de Thomas, les Bons de commande doivent être acceptés au plus tard trente jours après la date d'émission par Thomas ;

« **Durée de validité de la commande** » désigne :

- (a) la période indiquée dans tout Bon de commande applicable relatif à la Commande ; ou
- (b) si aucune période n'est indiquée, la période à compter de la Date de début de la commande jusqu'à ce que la Commande soit résiliée conformément à ses conditions ;

« **Fins autorisées** » désigne les fins spécifiques autorisées pour lesquelles la Solution peut être utilisée, comme spécifié pour la Solution concernée dans le Bon de commande et/ou le Module de service applicable.

« **Données à caractère personnel** » a la signification qui lui est donnée dans la Législation sur la protection des données ;

« **Licence de la plateforme** » désigne une licence accordée au Titulaire du compte pour l'accès et l'utilisation de la Plateforme de Thomas et pour la fourniture de Services en ligne et de Livrables connexes, conformément au Module de service 1 (Conditions de la licence de la plateforme) ;

« **Utilisateur de la plateforme** » désigne, en ce qui concerne une Licence de la plateforme, les utilisateurs autorisés qui sont désignés par le Titulaire du compte conformément à la clause 4 ;

« **Transfert pertinent** » désigne un transfert de Données à caractère personnel entre les parties au présent Accord dans les circonstances où, en l'absence des obligations créées à la clause 8.5, l'exportation des Données à caractère personnel enfreindrait la Législation sur la protection des données ;

« **CCT** » désigne soit (selon le cas) :

- (a) les clauses contractuelles types pour les transferts de données entre un responsable du traitement de l'UE et un responsable du traitement de pays non membres de l'UE, adoptées en vertu de la décision 2004/915/CE ; ou
- (b) toutes les clauses contractuelles types équivalentes aux clauses (a) ci-dessus approuvées par le gouvernement britannique pour l'exportation de Données à caractère personnel d'un responsable du traitement basé au Royaume-Uni vers un responsable du traitement non britannique, conformément à la « période de transition » du Royaume-Uni et de l'Union européenne.

« **Détails de sécurité** » désigne les mots de passe ou autres mesures de sécurité fournis ou proposés par Thomas au Titulaire du compte

« **Module de service** » désigne les conditions qui régissent un type spécifique de Solution et qui sont automatiquement incorporées dans une Commande lorsque le Titulaire du compte choisit de bénéficier de cette Solution, comme décrit sur le site Web de Thomas de temps à autre ;

« **Solutions** » désigne les solutions et services qui sont commandés par le Titulaire du compte dans le cadre d'un Bon de commande (y compris tout Module de service applicable) et mis à disposition par Thomas ;

« **Durée de validité** » désigne la durée de validité de l'Accord, telle que spécifiée dans la clause 16.1(a) ;

« **Conditions** » désigne les présentes conditions générales, le Module de service, les appendices et annexes pertinents, ainsi que tout document incorporé ;

« **Thomas** » désigne l'entité identifiée comme telle dans la Commande pertinente ou, en l'absence d'une telle entité identifiée dans la Commande pertinente, Thomas International Limited ;

« **Plateforme de Thomas** » désigne les Solutions et services connexes, les Livrables, la Documentation, les installations et les outils proposés et fournis par Thomas via son système de gestion en ligne ou autrement via les systèmes Thomas, et accessibles par le Titulaire du compte conformément aux conditions de l'Accord ;

« **Site Web de Thomas** » désigne www.thomas.co ;

« **Unité** » a la signification indiquée dans le Module de service 2 (Services en ligne - Achat à l'unité) ;

« **Durée de validité de l'unité** » a la signification indiquée dans le Module de service 2 (Services en ligne - Achat à l'unité) ; et

« **Revendeur à valeur ajoutée** » a la signification indiquée dans le Module de service 8 (Conditions du revendeur à valeur ajoutée).

Dans l'Accord, sauf dispositions contraires :

- (a) les titres utilisés sont fournis à titre de commodité et de facilité de référence uniquement, ne font pas partie de l'Accord et ne doivent pas être pertinents ou affecter la signification ou l'interprétation de l'Accord ;
- (b) les références au genre incluent tous les genres et les mots au singulier incluent le pluriel et inversement, selon le contexte ;
- (c) sauf indication contraire, « jour » désigne un jour civil et « mois » désigne un mois civil ;
- (d) une référence à une personne comprend une personne physique, une société ou un organisme non constitué en société ou toute autre organisation (qu'elle ait ou non une personnalité juridique distincte) et les

représentants personnels, successeurs ou ayants droit autorisés de cette personne ;

- (e) les références aux exigences, obligations ou dispositions légales, statutaires ou réglementaires comprennent ces exigences, obligations ou dispositions légales, statutaires ou réglementaires telles qu'elles peuvent être amendées, reformulées, remises en vigueur ou autrement modifiées de temps à autre ;
- (f) dans le cadre de la clause 8, les termes en majuscules qui ne sont pas autrement définis et les « Données à caractère personnel » ont la même signification que dans la Législation pertinente sur la protection des données, « Traitées » et « Traiter » doivent être interprétés conformément à la définition de « Traitement », et « Violation des données à caractère personnel » désigne toute violation de la sécurité entraînant la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès, accidentels ou illégaux, aux Données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'Accord ; et
- (g) une partie peut être un Exportateur de données et/ou un Importateur de données concernant les Données à caractère personnel exportées et les références dans le présent Accord à « Exportateur de données » ou « Importateur de données » doivent être interprétées conformément aux parties particulières impliquées dans chaque Transfert pertinent.

APPENDICE 2 : DESCRIPTION DU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Partie 1 : Thomas en tant qu'Exportateur de données pertinent

Personnes concernées	
Les données à caractère personnel transférées concernent les catégories de personnes concernées suivantes :	<ul style="list-style-type: none"> • Les clients actuels, anciens et potentiels (y compris le Titulaire du compte) ; • Les Candidats ; • Les Utilisateurs de la plateforme (y compris les utilisateurs administratifs de la Plateforme) ; et • Les employés actuels et anciens du Titulaire du compte et/ou de Thomas (y compris tout consultant).
Fins du ou des transferts	
Le transfert est effectué aux fins suivantes :	<ul style="list-style-type: none"> • La nature et le but du Traitement des Données à caractère personnel sont énoncés dans l'Accord. • Les fins peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à : <ul style="list-style-type: none"> ○ le Traitement des Données à caractère personnel relatives au Titulaire du compte, aux Candidats, aux Utilisateurs de la plateforme, aux utilisateurs administratifs de la Plateforme et/ou aux consultants ou employés Thomas à la suite d'interactions liées au présent Accord et à la fourniture des Solutions et des services connexes ; ○ le Traitement des Données à caractère personnel relatives aux clients à la suite d'interactions liées au présent Accord et à la fourniture des Solutions et des services connexes ; et ○ le Traitement des Données à caractère personnel à des fins de recherche, y compris l'utilisation des Données à caractère personnel des Candidats pour créer une forme anonymisée de ces Données à caractère personnel.
Catégories de données	
Les données à caractère personnel transférées concernent les catégories de données suivantes :	<p>Les Données à caractère personnel peuvent inclure les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • adresse • titre • salutation préférée • numéro de téléphone • adresse e-mail • coordonnées de contact • date de naissance/âge • genre • pays de résidence • profession • employeur • langues parlées • coordonnées bancaires • niveau de formation • ethnicité • données de performance individuelle – données démographiques pour l'analyse des tendances/l'analyse prédictive/l'analyse comparative
Destinataires	
Les données à caractère personnel transférées ne peuvent être divulguées qu'aux destinataires ou catégories de destinataires suivants :	Uniquement aux personnes auxquelles il est nécessaire de transférer des données à caractère personnel pour l'exécution des obligations prévues par l'Accord.
Données sensibles (le cas échéant)	
Les données à caractère personnel transférées concernent les catégories de données sensibles suivantes :	Non applicable
Enregistrements de l'exportateur de données relatifs à la protection des données (le cas échéant)	Non applicable
Autres informations utiles (limites de conservation et autres informations pertinentes)	Non applicable

Partie 2 : Titulaire du compte en tant qu'Exportateur de données pertinent

Personnes concernées	
Les données à caractère personnel transférées concernent les catégories de personnes concernées suivantes :	<ul style="list-style-type: none"> • Les clients actuels, anciens et potentiels ; • Les Candidats ; • Les Utilisateurs de la plateforme (y compris les utilisateurs administratifs de la Plateforme) ; et • Les employés actuels et anciens du Titulaire du compte et/ou de Thomas (y compris tout consultant).
Fins du ou des transferts	
Le transfert est effectué aux fins suivantes :	<ul style="list-style-type: none"> • La nature et le but du Traitement des Données à caractère personnel sont énoncés dans l'Accord. • Les fins peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à : <ul style="list-style-type: none"> ○ le Traitement des Données à caractère personnel relatives au Titulaire du compte, aux Candidats, aux Utilisateurs de la plateforme, aux utilisateurs administratifs de la Plateforme et/ou aux consultants ou employés Thomas à la suite d'interactions liées au présent Accord et à la fourniture des Solutions et des services connexes ; ○ le Traitement des Données à caractère personnel relatives aux clients à la suite d'interactions liées au présent Accord et à la fourniture des Solutions et des services connexes.
Catégories de données	
Les données à caractère personnel transférées concernent les catégories de données suivantes :	<p>Les Données à caractère personnel peuvent inclure les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • adresse • titre • salutation préférée • numéro de téléphone • adresse e-mail • coordonnées de contact • date de naissance/âge • genre • pays de résidence • profession • employeur • langues parlées • coordonnées bancaires • niveau de formation • ethnicité • données de performance individuelle – données démographiques pour l'analyse des tendances/l'analyse prédictive/l'analyse comparative
Destinataire	
Les données à caractère personnel transférées ne peuvent être divulguées qu'aux destinataires ou catégories de destinataires suivants :	Uniquement aux personnes auxquelles il est nécessaire de transférer des données à caractère personnel pour l'exécution des obligations prévues par l'Accord.
Données sensibles (le cas échéant)	
Les données à caractère personnel transférées concernent les catégories de données sensibles suivantes :	Non applicable
Enregistrements de l'exportateur de données relatifs à la protection des données (le cas échéant)	Non applicable
Autres informations utiles (limites de conservation et autres informations pertinentes)	Non applicable